

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 13 juillet 2015, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT #291-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #291
CONCERNANT LES ADRESSES CIVIQUES

Donné à Bolton-Ouest, ce 20 juillet 2015

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi du 20 juillet 2015

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 20 juillet 2015

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier